

DEVENIR SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Objectifs : Le sauveteur secouriste du travail doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail.	Public visé : Tout salarié, élève et étudiant des établissements publics et privés de l'enseignement professionnel et technique ou apprentis des centres de formation de l'apprentissage susceptibles de devenir sauveteur secouriste du travail.
Pré requis : Pas de pré requis nécessaire pour cette formation	Profil animateur : Formateur spécialisé en SST intervenant pour le compte de la CCI Ariège
Méthodes pédagogiques : Apports théoriques et exercices pratiques	Évaluation : Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des sauveteurs secouristes du travail. Ils sont transcrits dans un document national nommé « Fiche individuelle de suivi et d'évaluation du SST » et utilisés lors de chaque formation. A l'issue de cette évaluation, un Certificat Sauveteur Secouriste du Travail sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable. (Démarche qualité de la CCI)
Organisation : (nous consulter pour un stage au sein de votre entreprise – INTRA -)	
Lieu : Institut de Formation Consulaire Ariège Pyrénées (IFCAP) – Quartier Saint-Antoine - 09000 SAINT-PAUL de JARRAT	
Durée : 2 jours (14 heures)	
Coût : 300,00€ / personne en inter-entreprises	
Effectif minimum : 4 personnes (si ce stage est organisé en inter-entreprises)	

PROGRAMME (*)

<p>1. Thème 1 : Situer le sauvetage secourisme du travail dans la santé et la sécurité du travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les principaux indicateurs de santé au travail, dans l'établissement ou dans la profession - Connaître son rôle de sauveteur secouriste du travail - Connaître le cadre juridique de l'intervention du sauveteur secouriste du travail 	<p>2. Thème 2 : La conduite à tenir en cas d'accident : protéger, examiner, faire alerter, secourir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rechercher les risques persistants pour protéger - Examiner la victime et faire alerter - Secourir - Situations inhérentes aux risques spécifiques <p>3. Thème 3 : Application de ses compétences de SST à la prévention dans son entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De protéger à prévenir - De faire alerter à informer
---	---

(*) Ce programme est donné à titre indicatif et peut être adapté en fonction des besoins des stagiaires participant à cette formation

<p>IFCAP Service Emploi Formation Quartier Saint-Antoine 09000 SAINT-PAUL de JARRAT Tél : 05 61 02 03 43 Mél : emploi-formation@ariego.cci.fr Site : www.ifcap.cci.ariego.fr</p>	<p>Contact :</p> <p style="text-align: center;">Madame Maryline HUAULT Assistante Emploi-Formation</p>
<p>Siret : 180 900 011 00016 – N° Déclaration activité : 73 09 P0001 09 NAF : 9411 Z</p>	